



SALLE DES FÊTES DE SAINT-ROMAIN

4 Quater rue Saint-Romain – 33 540 SAUVETERRE-DE-GUYENNE

SAUVETERRE-
DE GUYENNE

DEMANDE DE RESERVATION

Formulaire à envoyer à mairie@sauveterre-de-guyenne.fr ou à déposer en Mairie

Date de l'évènement :

ORGANISATEUR :

Nom/ Prénom de la personne responsable :

Adresse :

Téléphone : (de préférence portable, joignable pendant l'utilisation de la salle)

Mail :

LA MANIFESTATION / L'EVENEMENT

Nom et type de la manifestation :

Nombre d'invités / participants :

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS :

<u>Equipements</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
Traiteur local	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sonorisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vidéo-projecteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eclairage de la scène	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

IDENTIFICATION TARIFS 2026 POUR LES PARTICULIERS (entourer la case correspondante)

Commune	80 €	La location de la salle est consentie selon un forfait correspondant à une durée maximale de trois (3) jours consécutifs. À titre exceptionnel, une location à la journée pourra être accordée par la collectivité, au tarif fixé à 50 % du montant applicable pour une location de trois jours.
CdC Rurales de l'E2M	200 €	
Hors CdC rurales de l'E2M	300 €	

Tous les dégâts causés sont à la charge du réservataire, selon le devis de réparation ou de rachat à neuf. Si la salle n'est pas nettoyée correctement, des frais de nettoyage seront facturés selon devis, avec un forfait minimum de 100 €.

La réservation ne sera effective qu'après accord exprès de la collectivité et réception du règlement correspondant au montant de la location, effectué par chèque (libellé à l'ordre de la Régie de Location des Biens Communaux) ou par virement bancaire.

Sauveterre de Guyenne, le
Signature

Décision de la ville :

ACCORD

REFUS

Date :

Motif du refus (le cas échéant) :

Signature